

G2021-12-15

CONSEIL
 PRÉVENTION
 CONCOURS
 CARRIÈRES
 EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 39 et 44 relatifs à la promotion interne et aux réinscriptions sur les listes d'aptitude,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des attaché-es territoriaux-ales,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu les demandes de réinscription formulées par Madame BARBAGALLO Anne-Marie de la Commune de Vieux Condé et Madame LAMRI Malika de la Commune de Santes,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

ARRETE**Article 1er** : La liste d'aptitude au grade d'attaché-e au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est complétée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM
C.A. de la Porte du Hainaut (CAPH)	Madame	HENRY	DELOBELLE	Delphine
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	Monsieur	ABDELKADER		Michaël
Communauté de communes Pévèle - Carembault	Monsieur	PLANCO		Rodolphe
Mairie de Blaringhem	Monsieur	REGNAULT		Jérôme
Mairie de Boeschepe	Madame	HAYAERT		Véronique
Mairie de Croix	Madame	MEUNIER	CALISTO RAMOS GOMES	Nathalie
Mairie de Gravelines	Madame	MULLER		Aurélie
Mairie de Raillencourt-Sainte-olle	Madame	DREUMONT		Marie-Hélène
Mairie de Templemars	Monsieur	MONDOT		Benjamin
Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord	Madame	FONTAINE	FREMAUX	Isabelle

Article 2: Madame BARBAGALLO Anne-Marie Nathalie de la Commune de Vieux Condé a été inscrite par arrêté du 14 juin 2018, puis réinscrite pour une troisième année par arrêté du 30 septembre 2020. N'ayant pas été nommée, elle souhaite être réinscrite pour une quatrième et dernière année.

Madame LAMRI Malika de la Commune de Santes a été inscrite par arrêté du 6 janvier 2020. N'ayant pas été nommée, elle souhaite être réinscrite pour une troisième année.

Article 3: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le
Le Président,

16 DEC. 2021



Eric DURAND
Maire de Mouvaux

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.